Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

**Office fédéral de la protection de la population OFPP**

# Protection des infrastructures critiques

## Deuxième rapport au Conseil fédéral et mesures pour la période 2009-2011

**18.05.2009**

# Table des matières

1 Contexte ..... 1

2 Mandat et objectifs du rapport ..... 1

3 Aspects prioritaires de la deuxième phase ..... 2
3.1 Choix d'un secteur d'infrastructure critique représentatif ..... 2
3.2 Approfondissement des scénarios de menaces ..... 4
3.3 Recherche fondamentale ..... 5
3.4 Promotion de la coopération ..... 6

4 Conclusion et marche à suivre ..... 7
4.1 Etapes prévues ..... 7
4.2 Conséquences en matière de personnel ..... 8
4.3 Conséquences en matière de financement ..... 8
4.4 Information du Conseil fédéral ..... 8

Annexe: composition du groupe de travail "protection des infrastructures critiques (GT PIC)

# 1 Contexte

On entend avant tout, par infrastructures, des équipements, des processus et des organisations permettant le fonctionnement de la société et de l'économie en assurant leur approvisionnement en biens et services essentiels. Les infrastructures se répartissent entre plusieurs secteurs comme l'énergie, la communication ou les transports. D'une manière générale, les infrastructures particulièrement importantes pour la marche du système dans son ensemble ou pour le fonctionnement d'autres infrastructures sont considérées comme critiques.

En Suisse, la protection des infrastructures critiques (PIC) ne constitue pas une nouveauté en soi: des mesures de protection étendues ont déjà été prises dans certains secteurs. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est la réunion de toutes ces mesures dans une approche globale: le programme PIC. Ce dernier découle de la décision prise par le Conseil fédéral, le 22 juin 2005, de charger l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de "coordonner les travaux de protection des infrastructures critiques". L'OFPP a donc créé un groupe de travail ad hoc (GT PIC) où sont représentés 24 services issus des sept départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale. Le Conseil fédéral a pris connaissance, le 4 juillet 2007, d'un premier rapport sur la protection des infrastructures critiques et a approuvé la marche à suivre. Une stratégie nationale en la matière doit être mise au point d'ici la fin de 2011.

Le premier rapport PIC a défini les principaux concepts, fixé les conditions générales du programme PIC et réparti les infrastructures critiques du pays en dix secteurs et 31 sous-secteurs. Le présent rapport s'appuie sur ces fondements, qui seront revus au besoin lors de l'élaboration de la stratégie PIC nationale.

# 2 Mandat et objectifs du rapport

En approuvant le premier rapport PIC, le Conseil fédéral a confirmé l'OFPP dans son rôle de direction du GT PIC et l'a chargé de procéder par étapes afin de rassembler de nouveaux enseignements pour l'élaboration de la stratégie nationale dans le cadre de la deuxième phase (été 2007 - printemps 2009). L'accent a été mis sur les aspects suivants:

- désigner un secteur d'infrastructure critique particulièrement important pour la Suisse et élaborer pour lui un modèle de stratégie comprenant une analyse des risques et un catalogue de mesures;
- approfondir les scénarios de dangers;
- lancer des programmes de recherche fondamentale sur les questions importantes;
- encourager la coopération (entre secteurs et à l'intérieur de ceux-ci) avec les cantons, les exploitants d'infrastructures critiques, les pays voisins et les organisations internationales.

Conformément au mandat donné le 4 juillet 2007 par le Conseil fédéral, le présent rapport[1] vise à donner des informations sur les quatre thèmes prioritaires de la deuxième phase, sur l'avancement des travaux et sur les résultats obtenus. Il doit aussi formuler la marche à suivre.

[1] Ci-après le document sera appelé "Deuxième rapport au Conseil fédéral sur la protection des infrastructures critiques". La dénomination complète est cependant "Protection des infrastructures critiques - Deuxième rapport au Conseil fédéral et mesures pour la période 2009-2011"

# 3 Aspects prioritaires de la deuxième phase

Les trois premiers aspects ont été traités dans le cadre de trois projets (étude de cas de séisme, approfondissement des scénarios de dangers, identification des infrastructures critiques). On a recouru pour cela essentiellement aux connaissances disponibles ainsi qu'aux contacts entretenus par les organes fédéraux représentés dans le GT PIC. Les travaux et les résultats ont fait l'objet d'une documentation complète à usage interne des membres du GT PIC et mise à disposition pour la suite des travaux du programme PIC. La procédure choisie pour les trois projets, les résultats obtenus et les conséquences qu'il faut en tirer sont présentés ci-après. On trouvera également, dans les pages suivantes, une vue d'ensemble des travaux effectués dans le cadre de la recherche fondamentale et de l'encouragement de la coopération.

## *3.1 Choix d'un secteur d'infrastructure critique représentatif*

Plutôt que de se focaliser sur un seul secteur d'infrastructure critique, les membres du GT ont étudié les effets d'un séisme sur quatre sous-secteurs appartenant à deux secteurs différents (l'énergie et les transports) dans le cadre du projet "Etude de cas de séisme". En mettant en évidence les conséquences intersectorielles et les effets en cascade d'un tel événement, ce choix a permis de tirer des conclusions applicables dans la stratégie générale, ce qui aurait été moins aisé si l'on s'était concentré sur un seul secteur. L'étude de plusieurs sous-secteurs offre en outre la possibilité d'observer d'éventuelles interdépendances.

Le scénario s'est fondé sur un séisme de force 6,9, comparable à celui de Bâle en 1356. Les effets potentiels d'un tel événement ont été examinés en étroite collaboration avec des exploitants d'infrastructures critiques et des experts cantonaux. L'analyse a porté en premier lieu sur l'étude détaillée des conséquences d'un tremblement de terre sur les infrastructures d'approvisionnement en gaz et en pétrole et de transport ferroviaire et fluvial. Ces quatre sous-secteurs ont été choisis en fonction des risques de défaillance d'ampleur nationale. Le recensement des dommages potentiels dans ces quatre domaines a donné lieu ensuite à une évaluation des conséquences dans les autres sous-secteurs critiques.

Les enseignements tirés de l'étude de cas et les recommandations qui en découlent portent sur différents domaines. L'analyse de la vulnérabilité des infrastructures critiques et les conséquences qu'on peut en attendre *au niveau national* a notamment débouché sur les constats suivants:

- Les dommages subis par des sous-stations et des transformateurs entrainent une panne de courant affectant l'ensemble du pays durant de quelques heures à quelques jours. Des contrôles nécessitent en outre l'arrêt des centrales nucléaires.
- Le trafic ferroviaire est interrompu sur tout le territoire pendant plusieurs heures à plusieurs jours en raison de la panne générale de courant. Le transport ferroviaire est rendu impossible dans la région de Bâle pendant des mois. Après normalisation de la situation dans le domaine de l'approvisionnement électrique le trafic ferroviaire peut être progressivement repris en dehors de la zone sinistrée (durée: jours à semaines).
- Un certain nombre d'écluses et de ponts sur le Rhin de même que l'infrastructure portuaire sont fortement endommagés. Le trafic fluvial est ainsi stoppé ou fortement entravé pendant plusieurs mois.
- L'approvisionnement en pétrole est fortement compromis en raison de l'arrêt du trafic fluvial
- La pénurie est atténuée par les mesures prises par l'organisation d'approvisionnement économiques du pays: libération des stocks obligatoires de produits pétroliers, de

denrées alimentaires et d'engrais, recours au dispositif d'approvisionnement en électricité lors de situations extraordinaires.

- Plusieurs sous-secteurs critiques, notamment les télécommunications, les hôpitaux et les services d'urgence, sont fortement mis à contribution même s'ils ont peu été touchés physiquement par le tremblement de terre.
- La Confédération manque d'un organe d'aide à la conduite en cas de crise pouvant coordonner les opérations lors de défaillance à grande échelle d'infrastructures critiques.

Les enseignements fournis par le scénario utilisé pour l'étude de cas de séisme - portant notamment sur la vulnérabilité des éléments d'infrastructures critiques par rapport à un tremblement de terre - ont été intégrés dans le programme de mesures de mitigation des séismes de la confédération et le train de mesures d'optimisation de l'alerte et de l'alarme (OWARNA). C'est aussi dans ce cadre-là que d'autres mesures concrètes sont mises en oeuvre.

Outre les résultats fournis par l'analyse des effets sur les infrastructures critiques, d'importants constats ont été faits dans la perspective de la suite des travaux du programme PIC, sur la base desquels des mesures ont été proposées:

| Constats | Mesures proposées |
|---|---|
| La coopération avec les exploitants et la confiance mutuelle sont indispensables à l'analyse des dommages potentiels aux infrastructures critiques. | Etendre et institutionnaliser la coopération avec les exploitants d'infrastructures critiques dans le cadre du programme PIC. |
| Il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des éléments d'infrastructures critiques pour analyser les dommages pouvant les affecter. | Etablir une liste des éléments d'infrastructures critiques d'importance nationale et examiner dans quelle mesure il faudrait également recenser les éléments d'importance régionale. |
| Il est difficile d'estimer les conséquences effectives d'un tremblement de terre pour l'approvisionnement en électricité ainsi que la durée des pannes de courant. | Approfondir l'analyse de la sécurité d'approvisionnement en cas de panne avec l'appui de scientifiques. |
| L'analyse de scénarios complexes comprenant des interdépendances et des effets en cascade comporte une marge d'erreur importante. | Poursuivre le développement de la méthode d'analyse des interdépendances et des effets en cascade avec l'appui de scientifiques sur un plan international. |

Tableau 1: Constats et mesures tirés de l'étude de cas pour le programme PIC

La *stratégie générale du Conseil fédéral pour la protection des infrastructures critiques* est élaborée sur la base des enseignements tirés de l'étude de cas de séisme et des autres travaux effectués dans les deux premières phases du programme PIC. Elle fixe les objectifs et les principes applicables au programme PIC et définit les mesures à mettre en œuvre dans ce cadre. La stratégie présente en outre la méthode de travail et l'organisation du programme PIC. Elle fournit un cadre de référence aux acteurs impliqués et c'est sur elle

que se fonde la stratégie nationale. Elle sera réexaminée lors de la mise au point de la stratégie nationale et intégrée au document définitif.

## *3.2 Approfondissement des scénarios de menaces*

Outre le cas du séisme, le premier rapport identifiait trois autres scénarios de menaces ayant valeur d'exemple pour le programme PIC et méritant d'être approfondis dans le cadre d'une étude:

- une pandémie d'influenza;
- une panne de courant de grande ampleur;
- une défaillance de l'infrastructure d'information.

L'étude visait à analyser les conséquences de ces trois scénarios pour les sous-secteurs critiques. Les scénarios se fondent sur des travaux préparatoires effectués par d'autres services de la Confédération, lesquels ont été dans chaque cas approfondis pour ce qui relève des effets sur les infrastructures critiques. La démarche choisie diffère volontairement de celle de l'étude de cas de séisme, pour laquelle une méthode spécifique avait été élaborée. Les constats suivants ont été tirés de l'approfondissement des trois scénarios:

Pandémie d'influenza

- Dans la plupart des secteurs critiques, des planifications préventives assurent le bon fonctionnement du système en cas de pandémie. La plupart des grands exploitants, notamment, sont bien préparés. Les PME dont peuvent dépendre des éléments d'infrastructures critiques ont en revanche encore un potentiel d'amélioration.
- Une pandémie toucherait surtout les sous-secteurs nécessitant beaucoup de personnel. On a par exemple constaté que l'armée disposait bien d'un plan de vaccination mais qu'elle n'avait pas de plan de pandémie.

Panne de courant

- La sécurité de l'approvisionnement en électricité, même en situation extraordinaire, est réglée. Il existe des structures et des plans spécifiques. Il est en revanche difficile d'estimer comment se déroulerait effectivement une panne de courant à grande échelle et quels seraient les conséquences de la libéralisation du marché de l'électricité entrée en vigueur au début de 2009 pour la sécurité d'approvisionnement à moyen et à long terme.
- Une panne d'électricité limiterait immédiatement et dans une forte proportion la capacité d'action de tous les secteurs critiques. Dans certains d'entre eux, l'ampleur des dommages augmenterait même de manière exponentielle après 72 heures sans électricité.

Défaillance de l'infrastructure d'information

- On ne peut pas exclure une défaillance sectorielle de grande ampleur de l'infrastructure d'information. Sa vulnérabilité à l'impulsion électromagnétique est particulièrement problématique.
- Les exploitants d'infrastructures critiques sont généralement conscients des risques et ont prévu dans l'ensemble des mesures de sécurité suffisantes. La Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) y contribue.

L'analyse des trois scénarios a démontré la nécessité de disposer de scénarios harmonisés et actuels pour les travaux ultérieurs du programme PIC. Ces scénarios sont élaborés dans le cadre du programme "Risiken Schweiz", approuvé en décembre 2008 par le Conseil fédéral. Il apparaît en outre clairement que l'analyse la plus exhaustive possible des conséquences d'événements pour tous les secteurs d'infrastructures critiques doit être combinée avec des études approfondies comme celle portant sur le cas de séisme.

## 3.3 Recherche fondamentale

**Identification des infrastructures critiques**
Dans un premier temps, un groupe d'experts issus du GT PIC a mis au point une méthode qui a permis d'évaluer la criticité des 31 sous-secteurs critiques. L'ampleur des conséquences d'une défaillance de chaque sous-secteur a été estimée à l'aune des trois critères suivants:

- Les conséquences pour d'autres sous-secteurs (dépendance): combien de sous-secteurs sont-ils touchés directement par la défaillance et dans quelle mesure?
- Les conséquences pour la population: combien de personnes sont-elles touchées par la défaillance et dans quelle mesure?
- Les conséquences pour l'économie: quelle est l'ampleur des dommages économiques générés par l'interruption de la production dans le sous-secteur considéré? Quelles sont les conséquences économiques indirectes dans les autres sous-secteurs?

Sur la base de l'évaluation, les 31 sous-secteurs ont été rassemblés en trois groupes de criticité, dans lesquels ils sont classés par ordre alphabétique. Il convient de souligner que l'évaluation de la criticité ne donne pas d'indications explicites sur la vulnérabilité, la probabilité de défaillance ou l'importance des sous-secteurs en général, par exemple en cas d'événement extraordinaire.

| **Très grande criticité *** | **Grande criticité *** | | **Criticité normale *** |
|---|---|---|---|
| Approvisionnement en électricité | Approvisionnement en denrées alimentaires et garantie de la sécurité alimentaire | Approvisionnement en eau potable | Armée |
| Approvisionnement en pétrole | Approvisionnement en gaz naturel | Assurances | Biens culturels d'importance nationale |
| Banques | Déchets industriels et ménagers | Eaux usées | Déchets soumis à des contrôles |
| Internet | Médicaments | Organisations de première intervention (police, sapeurs-pompiers, service de sauvetage sanitaire) | Instituts de recherche |
| Systèmes et réseaux d'information | Parlement, gouvernement, justice, administration | Production, transport, entreposage et traitement de substances chimiques | Laboratoires |
| Télécommunications | Radiodiffusion et médias | Soins médicaux et hôpitaux | Protection civile |
| Transport ferroviaire | Systèmes d'instrumentation, d'automatisation et de contrôle | Trafic postal et logistique | Représentations étrangères et sièges d'organisations internationales |
| Transport routier | Transport aérien | | Transport fluvial |

* Remarque:
- ➔ Tous les sous-secteurs sont critiques
- ➔ La criticité exprime l'importance d'un sous-secteur pour les autres sous-secteurs, la population et l'économie (≠ leur influence en général, ni leur importance en situation extraordinaire)
- ➔ Les sous-secteurs à criticité normale sont susceptibles de contenir des éléments isolés très critiques.
- ➔ Cette appréciation de la criticité correspond à une situation normale.

Tableau 2: Sous-secteurs critiques regroupés en fonction de leur criticité

Les travaux du groupe d'experts ont notamment mis en évidence l'importance de l'identification et de la pondération des infrastructures critiques au plan sociétal, politique et économique. La méthode doit, quant à elle, impérativement reposer sur une procédure irréprochable, vérifiable et faisant l'objet d'un large consensus.

Les enseignements tirés de la définition des priorités et de la procédure méthodologique seront pris en compte dans une deuxième phase consistant à identifier les éléments d'infrastructures d'importance nationale. Cet "Inventaire PIC" remplacera la liste des "ouvrages civils destinés à remplir les besoins existentiels (GBE)", tenue jusqu'en 2005 par l'Etat-major de conduite de l'armée, et qui n'est plus mise à jour.

**Collaboration en matière de recherche au plan suisse**
Une étroite collaboration a été mise en place avec l'Ecole polytechnique fédérale (EPF) de Zurich afin de mieux comprendre la grande complexité des infrastructures critiques au sens large et de disposer d'informations scientifiquement reconnues. Différents projets ont été menés avec le Laboratorium für Sicherheitsanalytik (LSA) dans le but d'approfondir l'analyse de certains sous-secteurs critiques (approvisionnement en eau ou en électricité, Internet) ou de problèmes méthodologiques (paramètres de criticité). Le Center for Security Studies (CSS) a réalisé des études relatives à l'évolution des tendances générales et à l'orientation de la PIC d'un point de vue conceptuel et stratégique. Les résultats de ces recherches ont été intégrés aux travaux du GT PIC et publiés sur le site du programme PIC. Une demande a été faite pour mettre sur pied un programme national de recherche (PNR) consacré à la PIC afin de lancer de nouveaux travaux de recherche.

**Programmes de recherche européens**
Les analyses et les simulations d'interdépendance entre infrastructures critiques sont d'une extrême complexité et coûtent très cher. Il est donc primordial de tirer profit des synergies au plan international entre les différents instituts de recherche, autorités et exploitants d'infrastructures. L'UE a elle aussi reconnu la nécessité de programmes de recherche internationaux. Elle a ainsi lancé plusieurs projets dans le cadre de son 7$^{e}$ programme cadre de recherche. Mentionnons par exemple IRRIIS (Integrated Risk Reduction of Information-based Infrastructure Systems), auquel l'OFPP est associé en étant représenté au comité consultatif, CRUTIAL (CRitical Utility InfrastructurAL resilience) et DIESIS (Design of an Interoperable European federated Simulation network for critical InfraStructures). Les résultats de ces études sont repris dans les projets du programme PIC.

## *3.4 Promotion de la coopération*

**Coopération nationale**
La deuxième phase du programme a connu principalement des coopérations bilatérales avec les cantons et les exploitants ainsi que dans le cadre de l'étude de cas de séisme. Les collaborations au sein du programme PIC seront institutionnalisées durant la troisième phase ; pour les questions concernant la PIC, l'aide aux cantons et aux exploitants sera développée, notamment en ce qui concerne la méthodologie, l'élaboration de scénarios ou la planification intégrale de la protection.

**Coopération internationale**
Dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (PEPIC), l'UE a édicté en décembre 2008 une directive qui a débouché sur l'élaboration d'un guide pour l'identification des infrastructures critiques européennes. La Suisse a participé à ce processus en tant qu'observateur. L'OFPP est l'interlocuteur suisse officiel pour le PEPIC. La Suisse jouant un rôle important dans différents secteurs d'infrastructures critiques, des rencontres ont lieu régulièrement en relation avec le PEPIC. Durant la période sous revue, une coopération a notamment été mise en place avec l'Allemagne et l'Autriche. La consolidation des contacts entre les trois pays est également cruciale pour les échanges au sujet du PEPIC.

**Conférence**
L'OFPP a organisé une conférence internationale sur la PIC qui s'est tenue les 26 et 27 août 2008 à Davos. La gestion intégrée des risques était au centre des travaux de cette première conférence internationale consacrée à la protection des infrastructures critiques et à la résilience (International Conference on Critical Infrastructure Protection and Resilience, ICCR). Les questions méthodologiques et conceptuelles relatives à l'amélioration de la résilience et à l'établissement de formes de coopération entre les acteurs publics et privés ont notamment été approfondies. Les présentations et les enseignements tirés de la conférence ont été réunis dans un rapport.

**Communication**
Un site internet a été créé afin d'informer le public sur le programme PIC et d'améliorer la compréhension du problème (www.infraprotection.ch). On y trouve de nombreuses informations sur le programme, sur les projets en cours et sur les derniers développements sur le plan international. En outre, différents documents peuvent y être téléchargés (p. ex. une fiche d'information).

# 4 Conclusion et marche à suivre

Les objectifs prioritaires de la deuxième phase, à savoir l'approfondissement de la connaissance du sujet et l'acquisition d'informations pour l'élaboration de la stratégie PIC nationale, ont été atteints. Les trois projets ont notamment permis de trouver de nombreuses amorces de solutions pour la méthode à appliquer. En outre, la stratégie générale du Conseil fédéral pour la protection des infrastructures critiques pourra servir de fondement à l'élaboration de la stratégie PIC nationale. Grâce aux enseignements de la deuxième phase, les prochaines étapes constituant la troisième phase (2009-2011) pourront être menées conformément aux prescriptions édictées par le Conseil fédéral le 4 juillet 2007.

## *4.1 Etapes prévues*

Stratégie générale PIC

Relativement aux quatre mesures de la stratégie générale PIC, les travaux suivants ont la priorité:

- *définition d'un ordre de priorités:* mise au point d'une méthode standardisée pour le recensement des éléments d'infrastructures critiques au plan national et pour leur inscription dans une base de données (Inventaire PIC);
- *élaboration de concepts de protection complets:* élaboration d'un concept de protection pour les éléments d'infrastructures critiques d'importance nationale;
- *extension du domaine de la recherche fondamentale:* analyse de la sécurité d'approvisionnement en électricité; développement de la méthode d'analyse des interdépendances;
- *promotion de la communication en matière de risques:* mise au point de différentes prestations d'information; création d'une séquence de sensibilisation pour les organes de conduite.

Elaboration de la stratégie nationale PIC

La stratégie nationale PIC est formulée sur la base de la stratégie générale PIC. L'accent est mis sur les activités suivantes:

- affinage des définitions, des principes et des mesures de la stratégie générale PIC;

- détermination des compétences et de l'organisation;
- réglementation du financement de la mise en œuvre des mesures;
- évaluation des bases légales de la stratégie nationale PIC;
- mise au point d'instruments d'évaluation de la stratégie nationale PIC.

Autres activités selon les prescriptions du premier rapport PIC

Les activités prévues pour la troisième phase, de 2009 à 2011, pourront se dérouler comme suit, conformément à l'arrêté fédéral du 4 juillet 2007:

- développement de la coopération avec les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques dans les domaines suivants:
  - intégration de deux ou trois représentants des cantons au GT PIC et intégration d'experts aux groupes de projet du GT PIC;
  - formation d'un groupe d'accompagnement composé de représentants du monde politique, de l'économie et de la société, jouant le rôle d'organe de consultation et de conseil au niveau stratégique pour le programme PIC;
  - soutien aux cantons et aux exploitants dans les domaines relevant de la PIC (p. ex. pour les questions méthodologiques, l'analyse des dangers ou la planification d'urgence);
- élargissement de la coopération avec les pays voisins et les organisations internationales, notamment dans le domaine des infrastructures critiques d'importance transfrontalière (surtout dans le cadre du PEPIC);
- soutien à l'exercice de conduite stratégique SFU 09 et à l'exercice STABILO 2, pour ce qui concerne la PIC.

## 4.2 Conséquences en matière de personnel

Il n'y aura vraisemblablement pas besoin de ressources en personnel supplémentaires au niveau fédéral pour la troisième phase jusqu'à la prochaine information du Conseil fédéral. On recourra en premier lieu aux ressources disponibles pour assurer les activités de coordination supplémentaires avec les cantons et les exploitants.

## 4.3 Conséquences en matière de financement

Il n'y aura vraisemblablement pas besoin de ressources financières supplémentaires au niveau fédéral pour la troisième phase jusqu'à la prochaine information du Conseil fédéral. Les projets de recherche prévus seront menés dans le cadre des crédits disponibles affectés à la recherche. Des dépenses supplémentaires pourraient être nécessaires pour les mesures de la stratégie générale (banque de données pour l'inventaire PIC). Elles feront l'objet de demandes séparées au besoin.

## 4.4 Information du Conseil fédéral

Le DDPS établira d'ici au printemps 2012 un rapport sur les résultats de la troisième phase pour informer le Conseil fédéral. Ce rapport sera assorti d'une stratégie nationale de protection des infrastructures critiques et de propositions concernant la mise en œuvre de celle-ci.

# Annexe: composition du groupe de travail Protection des infrastructures critiques (GT PIC)

Six autres organes ont été intégrés au GT PIC depuis le dernier rapport: la Formation à la gestion des crises par la Confédération, l'Etat-major de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité, la Direction de la politique de sécurité, l'Administration fédérale des finances, l'Office fédéral de l'aviation civile et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire. Le GT PIC réunit ainsi 24 organes de la Confédération ayant des activités dans la protection des infrastructures critiques en général, des compétences de régulation dans ce domaine ou des connaissances spécialisées.

| | | |
|---|---|---|
| ChF | FGC | Formation à la gestion des crises par la Confédération |
| DFAE | SPol | Secrétariat politique |
| | DDC | Direction du développement et de la coopération |
| DFI | MétéoSuisse | Office fédéral de météorologie et de climatologie |
| | OFSP | Office fédéral de la santé publique |
| DFJP | fedpol | Office fédéral de la police |
| DDPS | PIO | Protection des informations et des objets |
| | EM Délséc | Etat-major de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité |
| | DPS | Direction de la politique de sécurité |
| | EM cond A | Etat-major de conduite de l'armée |
| | armasuisse Immobilier | armasuisse Immobilier |
| | OFPP | Office fédéral de la protection de la population |
| DFF | USIC | Unité de stratégie informatique de la Confédération |
| | AFF | Administration fédérale des finances |
| | OFIT | Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication |
| | OFCL | Office fédéral des constructions et de la logistique |
| DFE | OFAE | Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays |
| DETEC | OFT | Office fédéral des transports |
| | OFAC | Office fédéral de l'aviation civile |
| | OFEN | Office fédéral de l'énergie |
| | OFROU | Office fédéral des routes |
| | OFCOM | Office fédéral de la communication |
| | OFEV | Office fédéral de l'environnement |
| | IFSN | Inspection fédérale de la sécurité nucléaire |

Composition du GT PIC (mars 2009)